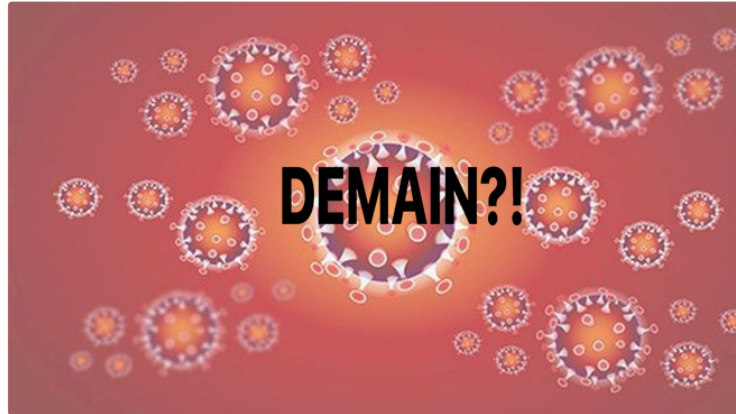


## Covid-19 c'est quoi demain ?



Covid-19 c'est quoi demain ?



Vendredi après les annonces du Président de la République et du Premier ministre Xavier Brunetière, préfet du Gers, faisait le point.

**Attention nous sommes toujours confinés et l'attestation de déplacement dérogatoire est toujours de mise.**

Tous les commerces vont pouvoir réouvrir avec un protocole sanitaire renforcé dès ce samedi. Les activités à domicile vont pouvoir reprendre et les marchés de plein vent se feront sans restriction. On peut sortir pour faire des achats dans **les commerces (exclusivement)**, sans contrainte de distance, même hors département, mais dans le domaine du raisonnable.



La pratique des activités physiques ou promenades, seul ou en famille (limite 6 personnes) est autorisée (y compris sur les routes et parcs ou autres environnements **ouverts au public**) dans un rayon de 20 km et pour un temps maximum de 3 h. La pratique du culte en soumise à la jauge de 30 personnes avec le respect strict des gestes barrières (offices religieux, mariage et obsèques...)

Les efforts ont payé, le rythme de contamination a été divisé par trois mais l'ensemble des gestes barrières est toujours de rigueur (exemple : lavage des mains obligatoires dans chaque commerce...).

Si le taux de contamination est inférieur à 5000 pour 100 000, le 15 décembre sera le jour du déconfinement, avec l'ouverture des cinémas, théâtres..., et la liberté de circuler mais avec un couvre-feu de 21 h à 7 h du matin (exception le 24 et le 31 décembre). En revanche, il faudra attendre le 20 janvier pour l'ouverture des salles de sports et des restaurants.

**Jean-Michel Blay directeur départemental de l'ARS**



Les efforts payent, on compte 2670 cas positifs sur le département, le **taux d'incidence** (201 en octobre) est passé (du 9 au 15 novembre) de 161 à 81.5 du 17 au 23 novembre. Le **taux de positivité** et de 8,1, il était de 14,5 la semaine dernière. Le taux diminue partout de 50 % et en particulier pour les 30/40 ans qui avaient un taux très élevé.

Au niveau hospitalier, nous avons 36 personnes hospitalisées, 26 à Auch dont 5 en réanimation, 12 en hospitalisation conventionnelle et 9 en soins de suite. Autres chiffres d'hospitalisés : Condom 6, St Blancard 2, Nogaro 2. Au niveau des EHPAD, la situation est maîtrisée. Sur les 36, 3 restent concernés (on est allé jusqu'à 7) : Vic-Fezensac, Nogaro et St Blancard. Les EHPAD sont toujours ouverts aux visites avec les recommandations prévues. Le centre hospitalier a été obligé de procéder à des déprogrammations d'interventions mais les reprogrammations commencent à nouveau.

**Jean-Claude Hernandez** directeur départemental des finances publiques du Gers, fait le point sur l'aide économique et « le fonds de solidarité ». Le Principe est de couvrir l'intégralité des charges jusqu'à la réouverture. Il a été relevé en octobre à 10.000 € pour les entreprises de moins de 50 salariés. Pour le mois de décembre : toutes les entreprises encore fermées administrativement (bars restaurants-salles de sport, etc.) pourront opter pour une aide forfaitaire mensuelle représentant 20 % du CA du même mois de l'année passée, Le plafond est fixé à 100.000 € ( ce plafond pourrait être relevé pour quelques centaines d'entreprises, la réflexion est en cours).



Certains secteurs encore ouverts mais subissant de plein fouet la crise : hôtellerie-tourisme-événementiel-culture auront droit à un dispositif similaire. En conséquence, les entreprises de ces secteurs qui verront leur activité chuter de 50 % par rapport à la normale, pourront prétendre au FDS via l'aide mensuelle de 10.000 € soit via une indemnisation mensuelle représentant 15 % de leur CA de la même période l'an dernier, Si la perte d'activité est de 70 %, l'indemnité passe à 20 % du CA. Les fournisseurs des entreprises de tourisme : commerce de gros, blanchisserie, etc. pourront toujours prétendre à une aide pouvant aller jusqu'à 10.000 € si elles subissent une perte de plus de 50 % du CA et si elles ont moins de 20 salariés.

### Le CODEFI

À l'initiative du préfet, un CODEFI (comité départemental d'examen des difficultés financières des entreprises) sectoriel, filières ... sera créé avant le 15 décembre.

**Principe** : association de tous les acteurs concernés : entreprises, consulaires, services publics et organismes de gestion de la dette sociale, banques, afin de réfléchir aux mesures d'étalement des dettes : bancaires, fiscales, sociales, privées afin de permettre de traverser la crise.

### Pour toutes vos questions



### Rémi Branet président de la CCI a deux messages :



Les commerçants sont prêts pour la réouverture avec une mise en place du protocole renforcé. Il plaide ensuite pour **le consommateur local**.

Le second message concerne les commerçants. Après l'expérience du premier confinement, on doit les inciter à la digitalisation : internet est là ainsi que les réseaux sociaux, on doit se les approprier.

Ainsi la CCI et la Chambre des Métiers ont créé le site **Achat-gers.com**



### Guy Sorbadère président de la CMA 32

Les artisans, coiffeurs, fleuristes sont aussi prêts à la réouverture dans le plus strict respect des gestes barrières. Il conçoit que cela sera plus facile pour ceux qui travaillent sur rendez-vous (coiffeurs...) mais il sait faire confiance à toutes et tous pour éviter une 3e fermeture qui serait catastrophique.



**Nadine Canton Darnau, Déléguée départementale à la Vie associative, DDVA Gers**, rappelle les instructions déjà énoncées par le préfet du Gers concernant les activités physiques.

Elle précise toutefois que plus de trente mesures d'aides sont proposées. Par exemple 100 000 « **service civique** » seront créés en 2021 pour aider les associations et les collectivités locales. Parmi les autres mesures : la création de poste **FONJEP** qui s'adresse aux 18/30 ans, l'augmentation du **FDVA** à hauteur de 10 millions€, la création d'un « **pass'sport** »(100 millions €) pour aider les clubs à la prise de licences pour les plus fragilisés et un fond d'urgence pour les clubs ou comités en difficultés.



**FONJEP** fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire

**FDVA** le fonds pour le développement de la vie associative

**ARS** Agence régionale de santé